



Airbnb en indivision : particulier ou entreprise

Par **Loila**, le **17/03/2023** à **23:18**

Bonjour,

Je vais louer un bien meublé (acquis en indivision) sur airbnb. J'ai donc eu un numéro de SIRET même si ce ne sera pas de la location professionnelle, Je viens de poster l'annonce sur airbnb et j'ai indiqué être un particulier. Cependant je ne sais pas quoi indiquer pour les informations fiscales entre soit particulier soit entreprise étant donné que j'ai un numéro de SIRET et que je suis au régime réel. A mon sens, je ne suis pas une entreprise d'un point de vue commercial ?! Je suis un peu perdu..

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **19/03/2023** à **07:42**

BONJOUR Loila...

Je dis souvent que l'indivision est le plus inconfortable des statuts, si elle n'est pas régie par une convention bien ficelée

Vis à vis des formalités fiscales, vous ne pouvez pas être le loueur, alors que l'indivision est propriétaire, vous ne pouvez donc pas choisir le micro BIC.

IL va falloir identifier chaque indivisaire intéressé et indiquer votre option fiscale pour la déclaration de vos revenus locatifs.

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/professionnels/declaration-exploitation-commun-creation-modification-cessation-f-cm-formulaire>

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R13751>

Par **Pierrepaulejean**, le **19/03/2023** à **10:05**

bonjour

avez vous un document écrit indiquant que tous les indivisaires vous ont désigné pour être le

mandataire commun ?